

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 366

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

À la deuxième phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« élus »

insérer le mot :

« locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.